



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-32

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession pour un spectacle présenté par Le Centre de Création et de Diffusion Musicales « C.C.D.M. » pour représentation d'un spectacle jeune public

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Considérant le projet de contrat de cession présenté par C.C.D.M. prévoyant l'organisation d'un spectacle jeune public le mercredi 17 décembre 2025 à 15h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Décide

Article 1 : De signer avec C.C.D.M. dont le siège est situé 36 C, rue Bouton Gaillard – 77000 Vaux le Pénil, représentée par Jean-Jacques GUEROULT agissant en qualité de président, le contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle qui aura lieu le mercredi 17 décembre 2025 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 2 : Que le montant de la cession est de 919 €TTC (neuf cent dix-neuf euros) ;

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville ;

Expédition en sera adressée à Monsieur le préfet des Yvelines

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 02 juin 2025



Le Maire

1^{er} Vice-président de la communauté
de communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 02 juin 2025

Document rendu exécutoire le 02 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250603-2025-32-AR
Date de réception préfecture : 03/06/2025